

Transmission / Installation - Renouvellement des générations : Un enjeu partagé

Point de vue



Stéphane ZANCHETTA
Président délégué du COTI* de la Chambre d'Agriculture

«Le renouvellement des générations encore insuffisant»

Malgré une perspective de 74 dossiers d'installation fin 2013 et un nombre constant d'augmentation depuis 2011 (72 installations en 2012 et 63 installations en 2011), ce chiffre est pourtant insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. Cela suppose nécessairement une augmentation des installations hors cadres familiaux (35 % en 2012).

Nos conseillers mobilisent l'ensemble des dispositifs proposés par l'Etat, la Région et le Département afin de permettre des installations viables et vivables.

L'objectif du forum installation est d'informer des opportunités de production proposées sur le territoire et faciliter ce type d'installation.

Le pôle installation a initié une réflexion avec plusieurs communautés de communes afin d'engager des actions visant à faciliter la transmission d'exploitations. Réunions d'information, délocalisation des rendez-vous point info transmission, études qualitatives sur l'évolution du capital d'exploitation les dernières années d'activité, nous permettrons de mieux accompagner ces transmissions.

Certains cantons ont plus de 50 % de la SAU exploitée par des agriculteurs âgés de plus de 55 ans. Ce renouvellement des générations est un véritable défi à relever.

* Comité d'Orientation Transmission Installation de la Chambre d'Agriculture du Gers

Des accompagnements adaptés



Point Info Transmission

Des rendez-vous au bureau pour vous orienter dans les démarches à effectuer lors d'une cessation d'activité agricole (retraite, transmission...) et vous informer sur les différentes aides envisageables.

Sur Rendez-vous les après-midi du lundi, mardi, jeudi. (Le premier rendez-vous est gratuit et ne

peut excéder 1 h 1/2).

Des réunions d'information avec nos partenaires MSA, CER, SAFER, Crédit Agricole, organisées sur le département.

Ces réunions porteront sur la transmission, les retraites, les accompagnements proposés... (voir dates ci-dessous).

RDI - Répertoire Départemental à l'Installation

Vous ne disposez pas de repreneur identifié, lors de votre passage au Point Info Transmission nous évoquerons la possibilité de vous inscrire au Répertoire Départemental à l'Installation.

Après avoir fait le point sur votre projet de transmission, nous vous mettrons en relation avec des candidats correspondants à votre offre et nous pourrions vous proposer l'inscription de votre offre d'explo-

tation sur le site www.repertoireinstallation.com.

Une expertise de votre exploitation pourra alors vous être proposée afin de mettre en avant l'ensemble des éléments nécessaires pour en assurer la reprise dans les meilleures conditions.

repertoireinstallation.com



DICA - Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité

Exploitants de 58 ans et plus en 2013 : Ce document vous a été envoyé par la MSA. Afin de faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs, particulièrement pour les installations hors cadre familial, les exploitants doivent faire connaître leur intention de cesser leur exploitation et les caractéristiques de celles-ci 18 mois avant leur cessation d'activité.

La déclaration d'intention de cessation d'activité

est par ailleurs indispensable lorsque l'exploitant suite à un événement de force majeure ne peut céder son exploitation au moment de l'âge de la retraite et désire procéder à une demande de cumul retraite/poursuite d'activité.

Vous pensez céder votre exploitation d'ici 18 mois, renvoyez la DICA à : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Installation, Route de Mirande, BP70161 32003 Auch Cedex.

CEFI - Contrat Emploi Formation Installation

Vous êtes agriculteur à la recherche d'un repreneur ou d'un associé, cette formule peut vous intéresser.

Véritable contrat de parrainage qui finance une période d'essai entre un candidat à l'installation hors du cadre familial et un agriculteur à la recherche d'un repreneur ou d'un associé (remplacement, associé supplémentaire...).

Pour le cédant, le CEFI permet :
- D'accompagner un porteur de projet en lui faisant profiter de son expérience.
- De s'assurer de la compétence de son repreneur.
- Une meilleure valorisation de son outil de travail.
- De mener progressivement sa cessation d'activité.

Aides destinées à encourager les agriculteurs proches de la retraite à céder leur exploitation à un jeune hors du cadre familial

- **Aide à l'inscription anticipée au Répertoire Départemental Installation (RDI)** : aide financière accordée aux agriculteurs qui s'inscrivent au RDI en vue de rechercher un repreneur jeune agriculteur. L'aide est versée une fois que l'exploitation est effectivement cédée ou que les parts sociales ont été transférées dans le cas du remplacement d'un associé.
- **Prise en charge partielle de frais d'audit** : aide destinée à encourager l'audit d'une exploitation à céder quand cet audit est nécessaire pour faciliter la démarche de transmission-installation.
- **Aide à la location de la maison d'habitation ou des bâtiments** : aide destinée à encourager les

agriculteurs qui transmettent leur exploitation à louer la partie "habitation" et/ou les bâtiments d'exploitation.

- **Aide à la transmission progressive du capital** : aide destinée à encourager une transmission progressive de parts sociales entre un cédant et un jeune agriculteur pour éviter un endettement trop important du jeune dès l'installation. La transmission s'effectue sur cinq ans à compter du premier acte de transmission.

- **Aide au bail** : aide destinée à encourager les propriétaires foncier à conclure un bail d'au moins 9 ans au profit d'un jeune agriculteur.

La Chambre d'Agriculture du Gers organise un

FORUM INSTALLATION

«Des opportunités de production pour réussir son installation»

9 décembre 2013

Lycée Agricole de Mirande

10 H à 12 H 30 et 14 H à 17 H



avec la participation de :

- ✓ Nombreux organismes économiques de la production du département (filières végétale et animale)
- ✓ Point Information Installation
- ✓ MSA
- ✓ Conseillers techniques de la Chambre d'Agriculture
- ✓ Centre de Formalités des Entreprises

Inscriptions et contact au 05.62.61.77.27

Fax : 05.62.61.77.07

Mail : ca32_emploi-install-form@gers.chambagri.fr



Prendre sa retraite, transmettre son exploitation, une étape délicate

Profitez de nos journées d'information

Informez-vous sur :

- Votre retraite avec les modifications réglementaires
- La transmission de votre exploitation,
- Les aides mobilisables pour accompagner la transmission,
- La fiscalité liée à la transmission.

✓ 5 décembre à Auch

SDIS - Salle Astarac (face à la Chambre d'Agriculture)

✓ 12 décembre à Nogaro

Mairie de Nogaro - Salle n° 1 (entrée côté La Poste)

PROGRAMME

09 h 30 : Café d'accueil	14 h 00 : Intervention du Crédit Agricole
09 h 45 : Début des interventions	14 h 30 : Intervention de la DIRECCTE
10 h 00 : Intervention de la MSA	15 h 00 : Intervention de la SAFER-GHL
10 h 40 : Intervention juridique de la Chambre d'Agriculture	15 h 30 : Présentation des différentes aides à la transmission (Chambre d'Agriculture).
11 h 20 : Intervention fiscale du CER France 32	
12 h 00 : Apéritif offert	
12 h 30 : Repas pouvant être pris en commun (à la charge des participants)	(Après chaque intervention, 10 mn seront consacrées aux questions des participants).

Participation libre mais inscription souhaitée.
Inscription au 05.62.61.77.88 avant le 28 novembre vous permettra de recevoir de la part de la MSA un relevé de carrière actualisé.